

**AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SHAWINIGAN**

À Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) :

Josette Allard-Gignac  
Guy Arseneault  
Martin Asselin  
Jacinthe Campagna

Lucie De Bons  
Nancy Déziel  
Claude Grenier  
Jean-Yves Tremblay

Mesdames, Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan est convoquée par monsieur le maire Michel Angers, pour être tenue au lieu ordinaire de ses séances, **le lundi 28 juin 2021 à 17 h** et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Moment de recueillement
2. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Signature - prolongation de l'entente - approvisionnement en eau dans le parc national de la Mauricie - Agence Parcs Canada

Objet : autoriser la signature de la prolongation de l'entente intervenue entre la Ville de Shawinigan et Sa Majesté la Reine du chef du Canada sur l'approvisionnement en eau par la Ville du lac à la Pêche dans le parc national de la Mauricie.

5. Contrat - travaux de soutènement temporaire - culée Nord du pont de l'île Banane au-dessus de la rivière Saint-Maurice

Objet : octroyer le contrat pour des travaux de soutènement temporaire de la culée Nord du pont de l'île Banane au-dessus de la rivière Saint-Maurice.

6. Rejet des soumissions - prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de voirie - développement Michel Normandin, phase 2

Objet : rejeter la soumission reçue relativement au prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de voirie du développement Michel Normandin, phase 2, en raison du prix plus élevé que le montant estimé et prévu au budget.

7. Dérogation mineure - lots 6 390 693 et 6 390 694 du cadastre du Québec, rue des Canots

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

8. Dérogation mineure - lot 5 185 338 du cadastre du Québec, rue du Débarcadère

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

9. Dérogation mineure - lot 3 177 155 du cadastre du Québec, rang Saint-Mathieu

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

**Service du greffe**

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Case postale 400  
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Téléphone :  
819 536-7211, poste 215

Télécopieur :  
819 536-0804

Site web :  
[www.shawinigan.ca](http://www.shawinigan.ca)

Courriel :  
[greffe@shawinigan.ca](mailto:greffe@shawinigan.ca)

10. Dérogation mineure - 4695, boulevard de Shawinigan-Sud

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

11. Dérogation mineure - 4154, avenue du Tour-du-Lac

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

12. Dérogation mineure - 1141, 4<sup>e</sup> Avenue

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

13. Dérogation mineure - 1350-1354, 9<sup>e</sup> Avenue

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure.

14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 510, place de la Consol

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

15. Avis de motion - projet de règlement SH-550.65 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but de :

- 1) réviser, bonifier et restructurer les dispositions relatives à la protection des rives et du littoral, aux plaines inondables, à la protection des milieux naturels, aux constructions dérogatoires implantées dans la rive et les rendre conformes aux dispositions du schéma d'aménagement révisé;
- 2) ajouter des dispositions sur la gestion des eaux de ruissellement et sur le contrôle de l'érosion sur certains terrains situés dans un bassin versant d'un lac de villégiature;
- 3) revoir les dispositions sur les constructions dérogatoires implantées dans la rive.

16. Avis de motion - projet de règlement SH-550.66 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but d'autoriser :

- 1) la classe d'usages C3 – Commerces d'hébergement, de restauration, de divertissement et d'activités récréotouristiques dans la zone C-1013;
- 2) l'abrogation de la classe d'usages C6 – Commerces et services liés à l'automobile dans la zone C-1013;
- 3) l'agrandissement de la zone C-1013 à même une partie de la zone I-1012, de manière à y inclure des lots sur l'avenue de la Station;
- 4) une hauteur maximale de 21 mètres dans la zone P-3353.

17. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-681 - emprunt 1 425 000 \$ - honoraires professionnels et travaux de nature environnementale

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 425 000 \$ pour des honoraires professionnels et la réalisation de travaux de nature environnementale et déposer le projet de règlement SH-681 à cette fin.

18. Adoption – second projet de résolution – PPCMOI 165-03-2021 – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lots 3 923 783, 3 923 784, 3 923 785, 4 492 914 et 5 906 951 du cadastre du Québec - Camping Mauricie

Objet : statuer sur une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser les usages « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) », « Hôtel (incluant les hôtels-motels) » et « Autres activités d'hébergement » sur des lots situés dans les zones AF-8601 et RV-8603; le tout selon diverses conditions.

19. Adoption - second projet de règlement SH-550.65 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but de :

- 1) réviser, bonifier et restructurer les dispositions relatives à la protection des rives et du littoral, aux plaines inondables, à la protection des milieux naturels, aux constructions dérogatoires implantées dans la rive et les rendre conformes aux dispositions du schéma d'aménagement révisé;
- 2) ajouter des dispositions sur la gestion des eaux de ruissellement et sur le contrôle de l'érosion sur certains terrains situés dans un bassin versant d'un lac de villégiature;
- 3) revoir les dispositions sur les constructions dérogatoires implantées dans la rive.

20. Adoption - second projet de règlement SH-550.66 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but d'autoriser :

- 1) la classe d'usages C3 – Commerces d'hébergement, de restauration, de divertissement et d'activités récréotouristiques dans la zone C-1013;
- 2) l'abrogation de la classe d'usages C6 – Commerces et services liés à l'automobile dans la zone C-1013;
- 3) l'agrandissement de la zone C-1013 à même une partie de la zone I-1012, de manière à y inclure des lots sur l'avenue de la Station;
- 4) une hauteur maximale de 21 mètres dans la zone P-3353.

21. Adoption - règlement SH-200.10 - modification au Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200

Objet : modifier le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH 200 de la Ville de Shawinigan dans le but de revoir :

- 1) les renseignements et documents requis lors d'une demande de permis ou de certificat d'autorisation pour des travaux situés dans certaines zones comprises dans les bassins versants de lacs de villégiature;
- 2) les dispositions relatives aux conditions générales de délivrance des permis de construire en bordure de certains lacs et cours d'eau en vue de les rendre conformes au schéma d'aménagement.
- 3) les travaux assujettis à la délivrance d'un certificat d'autorisation dans la rive, le littoral, une bande de protection riveraine, les milieux humides et dans une zone à risque d'inondation ou de glissement de terrain;
- 4) les renseignements et documents requis lors de l'aménagement ou le prolongement d'une rue privée.

22. Adoption règlement SH-201.7 - modification au Règlement de lotissement SH-201

Objet : modifier le Règlement de lotissement SH 201 de la Ville de Shawinigan dans le but de :

- 1) revoir les dispositions relatives au lotissement à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau en vue de les rendre conformes au schéma d'aménagement;
- 2) ajouter de normes pour les rues privées.

23. Adoption - règlement SH-550.64 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : modifier le Règlement de zonage SH-550 dans le but d'autoriser :

- 1) l'usage habitation unifamiliale isolée sur un lot, 4<sup>e</sup> Rue, dans la zone C-2706;
- 2) la classe d'usage « récréation » dans les zones H-3142 et H-3144;
- 3) la construction d'un centre sportif privé (comprenant une piscine intérieure) sur un terrain situé en bordure de la rue des Canots, dans la zone H-8708;
- 4) les usages habitation unifamiliale jumelée, habitation bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale (maximum 6 logements) sur une partie de lots, rue de Vandry, dans la zone H-9715.

24. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Demande à portée collective - volet 1

Objet : déposer, auprès de la CPTAQ, une demande à portée collective, volet 1 - îlots déstructurés.

25. Période de questions

26. Levée de la séance

Donné à Shawinigan, ce 25 juin 2021

  
M<sup>e</sup> Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint